



### Des territoires éloignés et particuliers

- 5 DROM = Départements et Régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion) régis par le même droit qu'en métropole.
- Ailleurs, des droits spécifiques s'appliquent, concédant plus ou moins d'autonomie :
  - 5 COM = Collectivité d'Outre-Mer (Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna).
  - Les TAAF = Terres Australes et Antarctiques Françaises (Îles Eparses, Crozet, Kerguelen Nouvelle-Amsterdam, Terre Adélie)
  - La Nouvelle-Calédonie
  - Clipperton
- Les territoires ultramarins sont des territoires français situés en dehors du continent européen, sous les Tropiques ou dans les régions polaires. Ils sont donc très éloignés de la France métropolitaine ; on parle de discontinuité géographique (rupture géographique liée à la distance).
- Ce sont des îles ou archipels, à l'exception de la Guyane. Ce sont des territoires insulaires et émiétés. La Polynésie française compte une centaine d'îles, composant 5 archipels dispersés sur 2,5 millions de km<sup>2</sup>.
- Ils abritent tous une biodiversité exceptionnelle (nombre d'espèces vivantes sur un espace donné) et offrent des paysages paradisiaques, ce qui en fait des destinations touristiques prisées. Sous les tropiques, ils sont essentiellement couverts par des espaces naturels (forêt, mangrove), sont sujets au volcanisme, aux alizés

### Une difficile intégration régionale

Leur niveau de développement reste inférieur à celui des autres régions françaises. Leur économie est très dépendante des subventions nationales ou européennes (aides accordées à un territoire par les administrations), et des prestations sociales (aides accordées à un ménage dans des domaines sociaux : vieillesse, santé, famille, chômage, pauvreté, invalidité). En effet, l'industrialisation est faible, et le chômage est élevé.

Grâce à ses prestations, vis-à-vis de leurs voisins, les territoires ultramarins français sont des îlots de développement attractifs : la Guyane est plus développée que le Surinam, Mayotte plus que les Comores, la Nouvelle-Calédonie plus que le Vanuatu. Ces inégalités engendrent des flux migratoires régionaux vers les territoires français.

### Une mise en valeur inégale

Ces territoires connaissent une forte littoralisation (concentration des hommes et des activités sur les littoraux) car l'intérieur des terres est enclavé et/ou montagneux.

les infrastructures de transport (ponts, aéroports, ports), souvent contestées, constituent des aménagements importants permettant d'assurer les liaisons entre les îles d'un archipel, avec les pays voisins ou avec la métropole. Ils ont aussi vocation à développer le tourisme, secteur d'activité fondamental de ces territoires, notamment l'écotourisme ou tourisme durable (développer l'économie touristique sans dégrader les ressources).